

COMMUNE DE RICHWILLER
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de monsieur Vincent HAGENBACH, Maire.

Présents : 23 membres sur 27 en exercice :

Vincent HAGENBACH, Maire

Jean-Marie ROUPLY, Claudine WIOLAND, Michel BLOIS, Christiane BELZUNG, Nicolas DEUX, Geneviève SANNER, Valérie WELTER Adjoints au Maire,

Joseph ATTARD, Guy DUPAS, Aurore GALVEZ Conseillers Municipaux Délégués,

Agnès BLECHARZ, Jean-Pierre EPP, Sandrine GILLMANN, David CALCAGNO, Jean-Marc MUNCH, Nicolas PFEFFER, Sylvie HOUETTE, Mathieu REGLI, Danièle STIER, Gérard RICOU, Delphine RIETTE, Khady TANDINE-FALL, Conseillers Municipaux.

Excusés : Didier SCHAUB (procuration à Jean-Marie ROUPLY), Antoinette ZIMMERER (procuration à Christiane BELZUNG), Jean-Claude GRIENENBERGER (procuration à Claudine WIOLAND), Isabelle STAPPAZZON (procuration à Delphine RIETTE)

Auditeur : Jean-Paul FREY (l'Alsace), Sylvie BLOIS, Sophie CALCAGNO, Noelia GALVEZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas DEUX.

Ordre du jour :

1. **Adoption du procès-verbal de la séance du 04 mars 2024,**
2. **Validation Horaires écoles période triennale 2024-2026,**
3. **Subvention « La bobine » de PFASTATT pour l'exercice 2023,**
4. **Désignation représentant au conseil de développement m2A,**
5. **Approbation de l'assiette des coupes de bois par l'ONF,**
6. **Information virement de crédit,**
7. **Nomination coordinateur communal recensement 2025,**

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire adresse ses sincères condoléances à monsieur Joseph ATTARD pour la perte de sa sœur.

Monsieur le Maire prend ensuite la parole suite à l'annonce de la dissolution de l'Assemblée Nationale par le Président de la République le 9 juin 2024 :

« Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Je ne vais pas faire de grand discours sur la situation de notre pays et surtout pas de discours de politique politicienne, mais de plus en plus je me pose la question si les représentants du peuple qui siègent à Paris sont véritablement conscient de ce qui se passe dans la vraie vie, celle d'ici.

La France compte 567 222 élus locaux et nationaux dont plus de 80% doivent être totalement bénévoles comme c'est le cas d'une grande majorité d'entre vous.

Pour vous montrer la déconnexion entre Paris et la vraie vie ici, j'aimerais faire deux remarques :

- *La plus grosse erreur à mes yeux de ces dernières années est le non-cumul des mandats faisant de trop nombreux parlementaires, jamais élus locaux voir jamais élus auparavant, des décideurs totalement hors-sol nous pondre des lois totalement inapplicables sur le terrain.*
- *Le rapport WOERTH transmis au Président de la République récemment dont l'une des propositions est de réduire de 100 000 les élus. Pourquoi une telle proposition qui toucherait majoritairement les élus bénévoles de notre pays !*

Notre pays est en crise de confiance, je le dis depuis longtemps et je suis convaincu que les seuls socles qui tiennent encore notre société sont la commune et le monde associatif car chacun de ces socles permet d'effacer de très nombreuses différences et est obligé de répondre aux vrais problèmes du quotidien de nos habitants.

La dissolution de l'Assemblée Nationale par une seule personne est pour moi un acte irréfléchi et ne peut être celui d'un vrai amoureux de la France ».

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 04 mars 2024.

Le procès-verbal de la séance du 04 mars 2024 ne fait l'objet d'aucune observation ou remarque. Il est adopté à l'unanimité.

Les élus signent le feuillet n°304 du registre des délibérations.

2. Validation des horaires des écoles pour la période triennale 2024-2026.

Monsieur ROUPLY expose :

« Le Conseil Municipal a voté lors de la séance du 29 mars 2021 les horaires suivants pour les deux écoles de la commune :

- 8h00 -11h30 ; 13h30-16h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Afin de statuer sur la prochaine période triennale (rentrée 2024 –rentrée 2026) les services de l'inspection académique demandent qu'une nouvelle délibération soit prise par la commune, même en l'absence de changements dans les horaires.

Après consultation, et validation des Conseils d'Ecole des deux écoles de la commune (Conseil d'école du 22 février 2024 pour le groupe scolaire E. WACKER et Conseil d'école du 21 mars 2024 pour l'école maternelle Amélie 2), je propose de garder les horaires actuellement en vigueur à savoir :

- 8h00 -11h30 ; 13h30-16h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Et ce, pour les deux écoles de la commune ».

Monsieur ROUPLY précise que ces horaires, une fois validés, seront valables pour la prochaine période triennale (rentrée 2024 – rentrée 2026).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- *Valide la reconduction des horaires du temps scolaire pour la période 2024-2026 comme exposé ci-dessus à savoir : 8h00-11h30 et 13h30-16h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.*
- *Précise que ces horaires sont applicables pour l'ensemble des écoles de la commune (Groupe scolaire E.WACKER et école maternelle Amélie 2)*
- *Précise que ces horaires ont été préalablement validés lors des derniers Conseil d'école des établissements respectifs.*

3. Subvention « La bobine » de PFASTATT pour l'exercice 2023.

Monsieur le Maire expose :

« Au titre de l'année 2023, la MJC de Pfastatt a fait parvenir deux états de participation des enfants de la commune aux activités qu'elle organise pour un montant total de 4 997 €.

La commune verse habituellement une subvention correspondant à 5 € par journée et par enfant pour les activités de loisirs et 4 € par journée et par enfant pour l'accueil de loisir.

Le décompte total pour l'année 2023 est réalisé comme suit :

- 35 familles se sont inscrites aux activités de loisirs en forfait journée, soit 43 enfants. Ces inscriptions correspondent à 313 journées/enfant soit un montant total de 1 565 € (313 x 5€)
- Le décompte de l'accueil de loisir s'élève à 3 432 € pour l'année 2023. ».

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du Conseil Municipal du 6 mai 2013, il a été décidé que les dépenses annuelles vis-à-vis de la MJC de Pfastatt sont limitées à 5 000 € par an.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- *Autorise le versement d'une subvention de 4 997 € à la MJC de PFASTATT « La Bobine » au titre de la subvention communale pour l'année 2023.*
- *Précise que le montant à verser est disponible au budget primitif 2024.*

4. Désignation représentant au conseil de développement m2A.

Monsieur le Maire expose :

« Par courrier du 17 mai 2024, les services du Développement Intercommunal de m2A informent la commune du renouvellement du Conseil de Développement.

Le Conseil de Développement est une assemblée de citoyens se réunissant pour réfléchir aux grandes questions de notre territoire. Créée sous l'impulsion de l'agglomération mulhousienne, elle a vocation à favoriser la concertation avec les élus et à émettre des avis citoyens.

Ce Conseil comprend 4 collèges : citoyens, personnes qualifiées, représentants d'associations ou de structures locales et les représentants des 39 communes de l'agglomération, désignés par leur Maire. Chacun de ces collèges fait l'objet d'un renouvellement pour la mandature 2024-2027.

Lors de la dernière mandature, monsieur David GALVEZ a été désigné comme représentant de notre commune. Il convient de désigner un nouveau représentant pour la mandature 2024-2027. »

Monsieur le Maire appelle les membres du Conseil Municipal à proposer des candidatures pour cette fonction. Après discussions, le Conseil Municipal propose la candidature de David GALVEZ.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

Désigne monsieur David GALVEZ comme représentant de la commune de RICHWILLER au Conseil de Développement de m2A pour la mandature 2024-2027.

5. Approbation de l'assiette des coupes de bois par l'ONF.

Monsieur le Maire présente le document établi par l'ONF fixant l'état d'assiette des coupes et d'exploitation pour l'année 2024.

Ce document succinct permet de prévoir les surfaces à régénérer et les volumes prévisionnels concernés.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Fonction</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Fonction</i>	<i>Montant</i>
60613 (011) : Chauffage urbain - 020	-2 000,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices antérieurs) - 020	2 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

L'approbation de l'état d'assiette des coupes à réaliser est un document devant faire l'objet d'une validation par le Conseil Municipal.

Cette approbation permettra la commercialisation de bois par l'ONF. Pour la commune de Richwiller, le volume estimé est de 288 m³ pour l'année 2024, les recettes prévisionnelles s'élèvent à 8 330 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'état d'assiette des coupes à réaliser par l'ONF pour l'année 2024.*

6. Information virement de crédit.

Monsieur le Maire expose :

« Dans le cadre de la gestion comptable courante, nous avons dû valider des opérations de virement de crédits pour régulariser une annulation de titre sur l'exercice antérieur ».

Le virement de crédits réalisé et devant faire l'objet d'une information aux élus est le suivant :

- Les élus prennent note du virement de crédit effectué.*

7. Nomination coordinateur communal recensement 2025.

Monsieur le Maire expose :

« Au premier trimestre 2025 la commune va procéder à une campagne de recensement de la population pour les services de l'INSEE. Le recensement de la population a lieu tous les 5 ans et a pour finalité de déterminer la population officielle de la commune.

Ce recensement est indispensable à l'application de 351 articles législatifs de 28 codes différents. En particulier, il permet le calcul de la DGF, du nombre de conseillers municipaux des indemnités versées aux maires et adjoints. Ce décompte est également nécessaire à la gestion des communes pour la détermination du mode de scrutin, les implantations d'officines de pharmacie et des débits de tabac ou les barèmes de certaines taxes (la publicité, les jeux, les spectacles, les débits de boissons).

Afin d'assurer au mieux cette opération, il est demandé aux communes de nommer un agent coordonnateur. L'agent coordonnateur est chargé de mettre en place l'organisation du recensement, sa logistique, organiser la campagne locale de communication, assurer la formation de l'équipe communale et assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs ; il sera l'interlocuteur unique de l'INSEE durant la campagne de recensement.

Il est proposé de nommer monsieur Lambert WENDLING en tant qu'agent coordonnateur. Il est aussi proposé de nommer madame Corinne PAWLAK et madame Sylvie COUTO en tant que coordonnateurs suppléants. »

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- *Nomme monsieur Lambert WENDLING en tant qu'agent coordonnateur du recensement.*
- *Nomme madame Corinne PAWLAK et madame Sylvie COUTO en tant qu'agents coordonnateurs suppléants.*
- *Précise que ces nominations feront l'objet d'arrêtés individuels ultérieurs.*

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE MONSIEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE A 20H25

Le Secrétaire de Séance,

Pour extrait, certifié conforme, le 26 juin 2024.

Le Maire,



Nicolas DEUX



Vincent HAGENBACH